

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 24 juin 2021

| Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal | Nombre de Membres présents | Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération |
|--|-------------------------------|--|
| 19 | 16 | 19 |

Date de la convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 juin 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-quatre juin à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 18 juin 2021, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame GUERZA Sylvie, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Eric.

Absents excusés :

Madame BUQUET Jessica avait donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine
Monsieur CALTOT Daniel avait donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul
Monsieur ZEDDE Alain avait donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Monsieur ORIENT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

2021/44 – APPEL À COTISATION 2021 POUR SEINE-MARITIME ATTRACTIVITÉ

La CCICV ayant décidé de ne plus adhérer à Seine Maritime Attractivité, et considérant que cet organisme, qui a une expérience de terrain, accompagne les communes à soutenir leurs projets, Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la commune de Roumare adhère à nouveau à cet organisme et cotise sur la base de la population, soit 763,50 euros pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'adhésion à Seine-Maritime Attractivité avec une cotisation de 763,50 euros pour l'année 2021.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

Date d'affichage de la présente délibération
Le 02 juillet 2021

